

## Section 1. Avis de demande de propositions

Avis de demande de Manifestation d'intérêts N° 013/2023/SI/AOO/FBMG/UAGCP

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR AUDIT EXTERNE PORTANT SUR LE FINANCEMENT RISP GUINEE  
POUR L'EXERCICE 2022.

**FINANCEMENT : FBMG**

---

Le Gouvernement de la République de Guinée et les bailleurs de fonds dont GAVI, Fonds Mondial et Banque Mondiale, se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) au sein du Ministère de la Santé (MS). Le but étant une amélioration des mécanismes de gestion financière et la création de synergies entre les départements techniques en charge de la mise en œuvre des programmes à travers un renforcement de capacité graduel de ces programmes financés par les fonds externes.

Par arrêté NA/2019/1567/MS/SGG du 30 avril 2019, il est créé une Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des programmes « UAGCP » au sein du Ministère de la Santé, placée sous l'autorité directe du Secrétaire Général qu'en assure la supervision avec le comité de pilotage.

L'équipe de l'UAGCP a pris service le 1er septembre 2020 et a démarré son installation par une série de présentations de différentes directions et services d'appui qui composent le Ministère de la Santé. Des séances de travail ont également eu lieu avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que certains acteurs de mise en œuvre de l'UAGCP.

La Fondation Bill & Melinda Guets cofinance un programme de renforcement de la vaccination de routine dans la région de Kankan depuis le 1 janvier 2021. Ce programme, financé pour un coût total de **19 486 980 988 GNF** (dont **10 459 081 842 GNF** versé à l'UAGCP en février 2022) pour le démarrage des activités de renforcement de la vaccination routine.

Ainsi, c'est dans la perspective d'une appréciation de la gestion des fonds des subventions (Gouvernement et FBMG) en soulevant les déficiences et donnant les recommandations pour leur amélioration que l'UAGCP lance cet avis d'appel d'offre.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés reconnues, de qualification et expertise suffisantes exigées dans les termes de référence et remplissant toutes les conditions du dossier de demande de propositions, et régulièrement installés en république de Guinée.

Le Dossier de Demande de Propositions peut être retiré gratuitement par les candidats soumissionnaires à partir du **20/06/2023**, les jours ouvrables de **9h à 16h** au Service de Passation des Marchés de l'UAGCP.

013/2023/SI/AOO/FBMG/UAGCP

Les conditions de présentation et de dépôt des offres doivent être strictement respectées conformément aux dispositions définies dans le DAO.

Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission, d'un montant égal à Un Million (1.000.000) GNF, issue d'une banque (et non d'une compagnie d'assurance) agréée par la BCRG, libellée suivant le formulaire du DAO.

**NB : les chèques certifiés ne seront pas acceptés.**

Les offres doivent être valides pendant **90 jours** calendaires après la date d'ouverture des offres.

Il est demandé aux sociétés candidates de fournir les informations justificatives indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits, dans leurs dossiers de manifestation d'intérêt préparés et présentés comme demandé dans le Dossier de Demande de Propositions.

Outre les éléments exigés à l'article 11.1 des IC des données particulières, le candidat inclura dans sa proposition technique les documents de conformité administrative ci-après :

Un dossier administratif constitué des pièces ci-après :

- a) La lettre de soumission datée, signée, cachetée (**éliminatoire**) ;
- b) La caution bancaire de soumission (**éliminatoire**) ;
- c) Une photocopie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) ;
- d) Une copie de l'attestation de non-créance envers le service des impôts (quitus fiscal valide, avec Clé TVA, Code NIF) valide à la date de soumission ;
- e) Une attestation valide au moins à la date de soumission de non-redevance envers la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS)
- f) Les références du cabinet, en termes de prestations antérieures analogues avec la cible ou une cible similaire, au cours des cinq (5) dernières années, appuyées d'au moins deux (2) attestations de bonne exécution ou autres preuves d'expériences délivrées par les organismes bénéficiaires de ses services ;

Le cabinet sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût, conformément aux procédures décrites dans le Dossier de Demande de Proposition en respect à la loi régissant les marchés publics de Guinée.

**La note technique minimum T(s) requise pour la qualification du cabinet est de 75/100 points, suivant le critère de cotation renseigné au point IC 15 des données particulières du dossier de demande de propositions.**

Les propositions établies en langue française en deux exemplaires dont un (1) original et une (1) copie doivent être déposées **au Service de Passation des Marchés de l'UAGCP sis au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré, au plus tard le Jeudi 20/07/2023 à 12H00, heure locale.**

## NOTE IMPORTANTE SUR LA PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Conformément au point 13.4 des Instructions aux consultants, il est attiré l'attention sur le strict respect des dispositions ci-après :

1. Les Consultants doivent placer l'original et UNE copie de la Proposition technique dans une enveloppe (avec mention de la raison sociale, de l'objet du marché et de l'adresse du candidat) portant clairement la mention « **Proposition technique** », qu'ils ferment.
2. De même, l'original et UNE copie de la Proposition financière, sont placés dans une enveloppe fermée portant clairement la mention « **Proposition financière** » suivie du nom de la mission, et de l'avertissement « **Ne pas ouvrir en même temps que la proposition technique** ».
3. Les Consultants placent ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe fermée extérieure portant l'adresse de soumission, le numéro de référence, ainsi que la mention « **À ouvrir uniquement par la commission de passation des marchés de l'autorité CONTRACTANTE** ».

**Une proposition financière non présentée dans une enveloppe séparée portant les mentions stipulées ci-dessus sera rejetée.**

L'ouverture des propositions techniques aura lieu le même jour dans la salle de réunions de l'UAGCP à partir de **12h30**.

**Seuls les soumissionnaires dont les offres ont obtenu le minimum requis à l'évaluation technique et administrative, seront ouverte.**



Fait à Conakry, le 16/06/2023

Le Coordonnateur

Dr Timothée GUILAVOGUI